

chanoine, secrétaire général de l'archevêque d'Auch, M. Enard, aumônier de la prison, ancien directeur de la caisse de retraites pour les prêtres âgés et infirmes.

Dans la matinée, l'abbé Trilhe, qui a fait des aveux, voulut rendre visite à M. Desmars, mais le secrétaire général de la préfecture refusa de le recevoir.

L'affaire suivra son cours devant M. le juge de paix.

Guerre imminente

Il résulte d'informations parvenues du département d'Etat que la situation s'est aggravée dans l'Amérique centrale; les négociations engagées en vue d'arriver à un arbitrage ont été brusquement rompues et la guerre est imminente.

Petites Nouvelles

On dément qu'un traité ait été conclu entre la France, l'Allemagne et l'Angleterre à propos du chemin de fer de Bagdad.

On annonce que la Conférence de la Haye se réunira aux environs du 15 Juin.

Le Consul de France voulant entrer dans le village de Medhia, s'est vu barrer le passage par les soldats du Maghzen qui l'ont couché en joue et l'ont obligé à rebrousser chemin.

On annonce que les jésuites vont fonder une grande Université catholique à Tokio, avec des fonds recueillis aux Etats-Unis.

Le roi et la reine d'Angleterre sont rentrés à Londres venant de Paris.

M. Viviani, ministre du travail, s'est rendu à Lyon où il a reçu les diverses délégations ouvrières de la ville.

CHRONIQUE LOCALE

Remises sur les Cotes foncières

La loi du 19 juillet 1906 dispose que le dégrèvement des petites cotes foncières (cotes foncières des propriétés non bâties ne dépassant pas au total pour la part de l'Etat et pour le même contribuable la somme de 25 fr.), ordonné par la loi du 21 juillet 1897, sera de nouveau effectué en 1907.

Pour simplifier les formalités imposées aux contribuables, il a été décidé que les propriétaires qui ont obtenu le dégrèvement en 1906 obtiendront d'office et sans nouvelle déclaration en 1907 la même remise d'impôt qu'en 1906, pourvu que :

1° La contribution personnelle-mobilière à laquelle ils sont assujettis pour 1907 dans leurs diverses résidences ne dépasse pas, au total, 20 fr. (part de l'Etat);

2° Le chiffre du revenu cadastral indiqué sur leurs avertissements de 1907 soit le même qu'en 1906.

La formalité d'une déclaration nouvelle n'est maintenue qu'à l'égard :

1° Des contribuables dont le revenu cadastral aura été modifié à raison d'acquisitions d'immeubles, d'aliénations d'immeubles, etc., et qui, malgré ces modifications, se trouveront encore dans les conditions voulues pour obtenir un dégrèvement;

2° Des contribuables auxquels il n'a pas été accordé de dégrèvement en 1906, mais qui y auront droit en 1907.

La déclaration de ces contribuables devra être rédigée sur une formule imprimée mise gratuitement à leur disposition dans les mairies et dans les perceptions. Elle devra, à peine de nullité, être déposée dans le délai d'un mois à partir de la publication du dernier rôle foncier ou personnel-

mobilière intéressant le contribuable. Le public trouvera dans les mairies et dans les perceptions des instructions détaillées pour la rédaction des déclarations.

Les emplois civils

Le ministre de la guerre vient de notifier aux autorités militaires les dates auxquelles auront lieu, au cours du deuxième trimestre de l'année 1907, les examens professionnels exigés des candidats militaires aux emplois civils de première et de deuxième catégories réservés par la loi du 21 mars 1905.

La nature de ces épreuves, les conditions spéciales dans lesquelles elles sont subies et les matières sur lesquelles portent les examens pour chacun des emplois sont fixées par les tableaux E, F et G, annexés au décret des 26 août 1905, 10 août 1906 et par les arrêtés interministériels joints à l'instruction du 1^{er} octobre 1906.

Ces examens commenceront le 3 avril et se termineront le 31 mai suivant.

CAHORS

Les Douchés

Il paraît que la réception des fonctionnaires par M. Chapron le nouveau préfet du Lot est une douche pour les républicains !!!

Le journal du boulevard le dit...

Et pourquoi cette douche? Parce qu'au cours de la dite réception M. Chapron a rappelé ce principe de toute administration vraiment républicaine : « la justice pour tous. »

Il est difficile de savoir de quelle catégorie de démocrates veut parler le Cadet du *Republicain* : mais si l'on s'en tient à ces quelques lignes pleines d'une sincérité à toute épreuve, (oh!) on peut se faire une opinion.

« Les opinions républicaines, sincèrement et pleinement républicaines, ne sont jamais pour nous effrayer. Mais il nous déplaît qu'on se pare seulement de leur étiquette et qu'on en oublie l'esprit au fond de son chapeau. »

Ces républicains qui se parent de l'étiquette qu'ils oublient ensuite au fond de leur toque, mais ne sont-ils pas tous désignés? Ne logent-ils pas le plus digne rejeton?

La oïse congratulent les Béral, Rey, Bourdin et *tutti quanti*, les politiciens renégats, les solliciteurs et quémandeurs jamais satisfaits, quoique gavés, n'est-ce pas le centre des réunions de ces républicains?

La gaffe du Cadet est grosse, comme on le voit, car ne sont-ce pas ces gens là désignés ci-dessus qui ont profité de toutes les faveurs en dépit de toute justice, de toute pudeur même?

Qui donc a pu recevoir la douche, puisque douche a été lancée, sinon les complices des Roussel et les suppôts de la politique méliniste?

Quels étaient encore les favorisés sous l'ancienne administration? sont-ce les gens qui logent au *Republicain* qui ont à se plaindre d'injustices?

Ont-ils aussi à se plaindre des administrations municipales qui se sont succédées depuis 30 ans?

En vérité, ces gens-là sont insatiables!

Oui, que le Cadet du *Republicain* le sache bien : si d'aucuns ont été douchés en l'occurrence, ce ne sont pas les démocrates qui luttent contre les privilèges, les faveurs excessives dont les opportunistes ont profité, profitent et voudraient profiter encore longtemps, toujours.

Nous, nous voulons la justice pour

tous : cela, dès le premier jour, dans un entrefil relatif à l'arrivée de M. Chapron dans le Lot, nous l'avons dit, tout en applaudissant aux belles déclarations du distingué représentant du gouvernement : mais nous avons dit aussi que si la justice devait être pour tous, les faveurs ne devraient plus être pour ceux qui, gorgés, regrettent simplement cette époque où seuls ils jouissaient et profitaient.

La douche, ce sont ceux-là qui l'ont reçue puisqu'aussi bien, on ne parle en général de quelque chose qu'autant qu'on a été à même de constater ou de subir cette chose là.

Allons, le Cadet du *Republicain* et ses amis n'ont plus qu'à s'essuyer à présent.

LOUIS BONNET.

EPILOGUE

Nos lecteurs se souviennent que l'an dernier, dans le courant du mois d'avril, un mouvement se produisit dans le monde typographique en faveur de la journée de 9 heures.

Des grèves éclatèrent dans plusieurs ateliers; à Cahors, à l'imprimerie du *Journal du Lot*, 13 ouvriers ou apprentis abandonnèrent l'atelier en dépit d'un contrat qui avait été passé entre le directeur de l'imprimerie et le syndicat typographique.

Ce contrat qui avait été signé pour une durée de 3 ans, donnait satisfaction aux désirs du syndicat typographique, en ce qui concernait particulièrement les augmentations des salaires.

Ces améliorations étaient en outre dues à l'initiative du directeur du *Journal du Lot*.

Confiant dans la légitimité de ce contrat qui n'était signé que depuis quelques mois, M. A. Coueslant refusa la mise en demeure brutale imposée par le syndicat, mais en promettant néanmoins d'accorder la journée de 9 heures et le maintien du même salaire à l'expiration du contrat, au plus tard — et plus tôt, s'il le pouvait.

La date de cette expiration était fixée en février 1908.

Contre toute équité, 13 ouvriers quittèrent néanmoins l'atelier et la grève suivit son cours.

Dans le courant de mai 1906, le jour du banquet annuel organisé par le personnel de l'imprimerie, M. A. Coueslant pour le remercier de la confiance qu'il lui avait témoignée, renouvela sa promesse d'accorder la journée de 9 heures, non plus à la fin du contrat, mais au 1^{er} mars 1907, c'est-à-dire onze mois avant la fin du contrat.

L'échéance est donc le 1^{er} mars : nous sommes heureux d'annoncer qu'à cette date, les ateliers du *Journal du Lot* seront ouverts le matin de 7 h. 1/2 à midi et le soir de 2 heures à 6 h. 1/2.

Si nous ajoutons que les salaires actuels sont maintenus, nous aurons dit combien d'avec joie que les ouvriers de l'imprimerie du *Journal du Lot* ont accueilli cette réforme qui procède, on en conviendra, d'un juste souci d'améliorer le mieux possible la situation des travailleurs.

C'est pourquoi, ces quelques lignes étaient nécessaires à titre d'épilogue de la grève des typographes d'avril 1906.

L. B.

Au Parlement

A la suite du dernier tirage des bureaux, les sénateurs du Lot font partie : M. Cocula du 5^e bureau et MM. Béral et Rey du 7^e.

A la Chambre, MM. Bécays et Munin-Bourdin font partie du 1^{er} bureau et M. Malvy du 3^e bureau.

Ligue des Droits de l'Homme

Les membres de la ligue des Droits de l'Homme, section de Cahors, se sont réunis en Assemblée générale, le dimanche 10 février 1907, à 10 heures du matin, dans une salle de la mairie de Cahors, sous la présidence de M. Dosmann.

Le procès-verbal de la dernière réunion et les comptes du trésorier sont approuvés sans discussion.

Il est donné lecture :

1° D'une lettre de nos amis de Figeac qui nous annoncent la prochaine création d'une section dans cette ville.

2° De plusieurs lettres du Comité central relatives à une demande d'adhésion directe au Comité central contre laquelle a protesté notre section.

M. Mathias Morhardt a promis à notre vice-président que satisfaction serait donnée à notre réclamation.

3° D'une lettre relative à un jeune orphelin placé chez des propriétaires qui l'exploitent et ne l'envoient que très irrégulièrement à l'école. Les faits étant parfaitement établis, des démarches seront faites par le président de la section auprès de M. le Préfet, pour faire confier cet enfant à l'assistance publique.

Une demande d'admission est déposée sur le bureau. Il est décidé, qu'à l'avenir, et pour chaque demande d'admission, un rapport sur le postulant sera présenté avant le vote.

Le Comité central communique le projet des statuts modifiés, ce projet est adopté avec demande d'une modification en ce qui concerne les adhésions.

La section propose l'addition suivante : Les demandes d'adhésions devront toujours être communiquées à la section du domicile — ou à la section la plus rapprochée du domicile — du postulant; cette section donnera son avis en assemblée générale.

La section appelée à se prononcer pour l'élection d'un membre du Comité central en remplacement de M. Dr Langlois, désigne M. Victor Basch qui a été le plus favorisé au premier tour de scrutin.

Conférence. — La section s'occupe de l'organisation d'une conférence publique. On adopte en principe la date du 17 mars. La conférence serait faite par M. Bessou, professeur à l'École Colbert de Paris, membre de la section de Cahors.

Causerie. — M. Suquet fait ensuite une très intéressante et très instructive causerie sur l'égalité civile et politique des officiers et des autres citoyens.

Au nom de tous les membres présents, M. le Président remercie chaleureusement M. Suquet et l'assemblée générale décide de transmettre les conclusions de l'orateur au Comité central avec prière de porter la question au congrès de 1907 qui aura lieu à Bordeaux les 18, 19 et 20 mai.

On décide en outre que la section sera représentée à ce Congrès par le président et le vice-président.

Voici les conclusions et le vœu de M. Suquet, adoptés à l'unanimité.

La section de Cahors de la Ligue des Droits de l'Homme, Considérant que les règlements militaires restreignent ou détruisent la liberté des officiers, notamment en ce qui concerne le droit de se marier, le droit d'association, etc. ;

Considérant qu'il y a là une atteinte aux droits naturels de l'homme, d'autant plus grave et plus injustifiée que les officiers ont fait de plus fortes études et reçu une instruction générale et complète ;

Considérant qu'il y a là une application abusive du principe d'autorité tout à fait incompatible avec la dignité humaine ;

Considérant qu'on ne saurait invo-

quer pour maintenir une telle réglementation les exigences de la discipline militaire, attendu que dans une armée uniquement composée de citoyens, la discipline ne saurait être obtenue par une autorité étroite et absolue ayant pour conséquence l'obéissance passive et aveugle, mais bien l'adhésion raisonnée et réfléchie de la volonté ;

Considérant qu'il n'y a pas de meilleur moyen de juger le loyalisme des officiers et leur dévouement aux institutions républicaines que de leur accorder une pleine liberté d'action et une entière responsabilité ;

Considérant, d'autre part, que les officiers sont privés de tous leurs droits politiques et frappés à cet égard d'une véritable déchéance civique ;

Considérant que les raisons invoquées pour justifier cette incapacité ne sont pas fondées ;

Attendu, en effet, que vouloir tenir complètement l'armée à l'écart des luttes politiques et leur refuser exclusivement dans son rôle de défense nationale est une entreprise vaine ; qu'on ne saurait demander à des hommes intelligents et instruits de se désintéresser complètement des grands problèmes politiques, économiques ou sociaux posés devant la conscience contemporaine ; qu'une telle abdication, nullement désirable au point de vue de la dignité humaine, est d'ailleurs impossible, puisqu'on ne peut empêcher l'esprit humain de penser ;

Attendu d'ailleurs que des faits récents dont quelques-uns particulièrement scandaleux ont révélé que, en dépit de cette neutralité politique, la majeure partie de nos officiers était animée de sentiments cléricaux et réactionnaires et violemment hostiles aux institutions républicaines ;

Attendu que les leçons de l'histoire montrent que les armées les plus fortes et les plus solides sont celles qui ont été composées uniquement de citoyens jouissant de la plénitude de leurs droits, et que, au contraire, les armées composées de professionnels ou de mercenaires ont montré leur insuffisance, leur incapacité, ou été parfois un véritable péril national ;

Considérant que la tendance générale de l'opinion républicaine est d'élargir le rôle de l'officier, d'en faire un éducateur au point de vue civique et professionnel ; qu'on ne saurait confier une si haute mission à des hommes atteints dans leur dignité et dans leurs droits de citoyen ;

Considérant que l'isolement systématique dans lequel l'armée a été tenue a eu et devait avoir pour conséquence fatale le développement de l'esprit de caste et la formation d'une mentalité orgueilleuse, réactionnaire et césarienne ;

Considérant qu'il y a là une injustice et un danger national ;

Emet le vœu :

1° Que soient rapportées toutes les mesures restrictives de la liberté des officiers ;

2° Que soit réalisée l'égalité civile et politique des officiers et des autres citoyens, sous réserve de certaines incompatibilités à prévoir, — mais seulement lorsque les réformes projetées des Ecoles militaires seront terminées et auront déjà accru le nombre des officiers républicains.

La séance est levée à midi.

« Les membres qui n'ont pas encore payé leur cotisation pour 1907, sont invités à en envoyer d'urgence le montant à M. Rigal, instituteur à Cahors, trésorier, et à retirer leur carte qu'il tient à leur disposition avant le 1^{er} mars 1907, terme de rigueur. »

« Passé cette date les frais de recouvrement et d'envoi de la carte seront mis à la charge du sociétaire. Tout mandat refusé entraîne la radiation. »

LE REPEULEMENT

Nous lisons dans la *Dépêche* :

Depuis la clôture de la chasse, nous avons reçu un certain nombre de lettres touchant le repeulement de notre région où le gibier est devenu extrêmement rare. Aucune ne précise la ques-

tion aussi nettement que la lettre suivante que nous reproduisons *in-extenso* :

« Monsieur le rédacteur,

Vous avez fait paraître, plusieurs notes concernant le repeulement et elles ont été lues avec intérêt. Pas un des vrais chasseurs de notre pays n'est opposé à l'idée que vous avez émise de faire dans toute la région un lâcher de perdrix rouges, de lièvres et de lapins. Il n'y a donc lieu de s'entendre, je crois que sur la manière de recueillir les fonds et sur les terrains dans lesquels ledit gibier doit être lâché.

Rien n'est plus simple, nous semblait-il, que d'imiter ceux de nos confrères en Saint-Hubert qui nous ont précédés dans cette voie, en bénéficiant de l'expérience acquise.

Dans les arrondissements où se trouve une société de chasse régulièrement organisée et fonctionnant normalement, c'est le président de cette société qui perçoit le montant des cotisations, se met en rapport avec les maisons d'élevage et traite avec celles qui offrent telle ou telle espèce au prix le moins élevé.

A défaut de ces sociétés et de leur président, les chasseurs qui prennent l'initiative du repeulement s'adressent au professeur départemental d'agriculture, justement qualifié pour cette besogne excellente et le prient de vouloir bien s'en charger.

Dans ce cas, la collecte des fonds de cotisation est faite par un groupe de chasseurs et remise au professeur, qui agit dès lors à la manière d'un président de société de chasse et s'abouche avec les maisons d'élevage.

Quant au lâcher lui-même, il est fait suivant des règles constantes qu'il est tout à fait inutile d'indiquer (car tous les chasseurs les connaissent plus ou moins), mais que n'ignore jamais le professeur.

Chez nous, le point essentiel, pour préserver le gibier, serait à notre avis : 1° de faire le lâcher le plus tard possible ce qui a le double avantage de retarder le gibier au moment où l'accouplement va s'accomplir et l'empêche d'émigrer et de lui épargner les atteintes du braconnage dans une assez large mesure ; 2° de placer ce gibier le plus possible des fermes habitées afin qu'il fut moins exposé à la destruction par les pièges et les collets.

Surtout il est important de ne pas lancer dans nos côtes aux perdrix grises. Cet oiseau est très migrateur ; il affectionne plutôt d'ailleurs les grands terrains ensemencés, les taillis et les bruyères.

Telles me paraissent être, monsieur le rédacteur, les bases de l'organisation projetée. Mes vœux pouvant d'ailleurs être faussés par quelque endroit ou encore incomplètes, je prie mes confrères de vouloir bien à leur tour, présenter les observations qui leur sembleraient utiles.

« Veuillez, etc. »

Ces jours derniers, un chasseur de la banlieue de Cahors objectait qu'il serait très difficile de préserver jusqu'à l'ouverture le gibier lâché. Comme on le voit, notre correspondant occasionnel répond victorieusement à cette objection.

A Riom-ès-Montagnes, où une société opère depuis plusieurs années des lâchers selon la méthode préconisée ci-dessus, le gibier est devenu plus abondant qu'il ne fut jamais. Ce qui a été réalisé dans le Cantal peut être réalisé dans le Lot, et d'autant mieux que le climat et le terrain sont chez nous, beaucoup plus favorables à la reproduction. Le mieux est donc de se mettre résolument à l'œuvre.

Armée

Par décision ministérielle du 9 février 1907 M. Piéron, chef de bataillon au 151^e régiment d'infanterie, passe au 7^e en remplacement de M. Andrés, mis hors cadre (recrutement). Maintenu provisoirement à son corps en attendant la liquidation de sa pension de retraite.

La classe de 1903

Il nous paraît intéressant de signaler la disposition de l'article 66 de la loi des finances du 30 janvier 1907 ;

URSULE MIROUËT

Par H. DE BALZAC

DEUXIÈME PARTIE

LA SUCCESSION DE MINORET

Cette fausse direction des jugements de la petite ville eut pour avantage de tromper les héritiers, qui ne soupçonneraient point l'amour de Savinien pour Ursule, véritable cause des dépenses du docteur, enchanté d'habituer sa pupille à son rôle de vicomtesse, et qui, riche de plus de cinquante mille francs de rente, se donnait le plaisir de parer son idole.

Au mois de février 1832, le jour où Ursule avait dix-sept ans, le matin même, en se levant, elle vit Savinien en costume d'enseigne.

— Comment n'en ai-je rien su ? se dit-elle.

Depuis la prise d'Alger, où Savinien se distingua par un trait de courage qui lui valut la croix, la corvette sur laquelle il servait, étant restée plusieurs mois à la mer, il lui avait été tout à fait impossible d'écrire au docteur, et il ne voulait pas quitter le service sans l'avoir

consulté. Jaloux de conserver à la marine un nom illustre, le nouveau gouvernement avait profité du remue-ménage de juillet pour donner le grade d'enseigne à Savinien. Après avoir obtenu un congé de quinze jours, le nouvel enseigne arrivait de Toulon, par la malle-poste, pour la fête d'Ursule, et pour prendre en même temps l'avis du docteur.

— Il est arrivé ! cria la filleule en se précipitant dans la chambre de son parrain.

— Très bien, répondit-il ; je devine le motif qui lui fait quitter le service, et il peut maintenant rester à Nemours.

— Ah ! voilà ma fête : elle est toute dans ce mot, dit-elle en embrassant le docteur.

Sur un signe qu'elle alla faire au gentilhomme, Savinien vint aussitôt ; elle voulait l'admirer, car il lui semblait changé en mieux. En effet, le service militaire imprime aux gestes, à la démarche, à l'air des hommes une décision mêlée de gravité, je ne sais quelle rectitude, qui permet au plus superficiel observateur de reconnaître un militaire sous l'habit bourgeois : rien ne démontre mieux que l'homme est fait pour commander. Ursule en aimait mieux encore Savinien, et ressentit une joie d'enfant à se promener dans le petit jardin, et lui donnant le bras et lui faisant raconter la part qu'il avait eue, en

sa qualité d'aspirant à la prise d'Alger. Evidemment, Savinien avait pris Alger. Le docteur qui, de sa chambre, les surveillait en s'habillant, vint les retrouver. Sans s'ouvrir entièrement au vicomte, il lui dit alors qu'un cas où madame de Portenduère consentirait à son mariage avec Ursule, la fortune de sa filleule rendait superflu le traitement des grades qu'il pouvait acquérir.

— Hélas ! dit Savinien, il faudra bien du temps pour vaincre l'opposition de madame. Avant mon départ, placée entre l'alternative de me voir rester près d'elle si elle consentait à mon mariage avec Ursule, ou de ne plus me revoir que de loin en loin, et de me voir exposé aux dangers de ma carrière, elle m'a laissé partir.

— Mais, Savinien, nous serons ensemble, dit Ursule en lui prenant la main et la lui secouant avec une espèce d'impatience.

Se voir et ne plus se quitter, c'était pour elle tout l'amour elle ne voyait rien au delà ; et son joli geste, la mutinerie de son accent exprimèrent tant d'innocence, que Savinien et le docteur en furent attendris. La démission fut envoyée, et la fête d'Ursule reçut de la présence de son fiancé le plus bel éclat. Quelques mois après, vers le mois de mai, la vie intérieure reprit chez le docteur Minoret le calme d'autrefois, mais avec un habitué de plus. Les assiduités

du jeune vicomte furent d'autant plus promptement interprétées comme celles d'un futur, que, soit à la messe, soit à la promenade, ses manières et celles d'Ursule, quoique réservées, trahissaient l'attente de leurs cœurs. Dionis fit observer aux héritiers que le bonhomme ne demandait point ses intérêts à madame de Portenduère, et que la vieille dame lui devait déjà trois années.

— Elle sera forcée de céder, de consentir à la mésalliance de son fils, dit le notaire. Si ce malheur arrive, il est probable qu'une grande partie de la fortune de votre oncle servira, selon Basile, d'argument irrésistible.

L'irritation des héritiers, en devinant que leur oncle leur préférerait trop Ursule pour ne pas assurer son bonheur à leurs dépens, devint alors aussi sourde que profonde. Réunis tous les soirs chez Dionis depuis la révolution de juillet, ils y maudissaient les deux amants, et la soirée ne s'y terminait guère sans qu'ils eussent cherché, mais vainement, les moyens de contrecarrer le vieillard. Zélie, qui sans doute avait profité comme le docteur de la baisse des rentes pour placer avantageusement ses énormes capitaux, était la plus acharnée après l'orpheline et les Portenduère. Un soir où Goupil, qui se gardait cependant de s'ennuyer dans ces soirées, était venu pour se tenir au courant des affaires de la ville qui se discutaient là, Zélie eut

une recrudescence de haine : elle avait vu le matin le docteur, Ursule et Savinien revenant en calèche d'une promenade aux environs, dans une intimité qui disait tout.

— Je donnerais bien trente mille francs pour que Dieu rappelât à lui notre oncle avant que le mariage de ce Portenduère et de la mijaurée se fassent, dit-elle.

Goupil reconduisit M. et madame Minoret jusqu'au milieu de leur grande cour, et leur dit en regardant autour de lui pour savoir s'ils étaient bien seuls :

— Voulez-vous me donner les moyens d'acheter l'étude de Dionis, et je ferai rompre le mariage de M. de Portenduère et d'Ursule ?

— Comment ? demanda le colosse.

— Me croyez-vous assez naïf pour vous dire mon projet ? répondit le maître clerc.

— Eh bien, mon garçon, brouille-les, et nous verrons, dit Zélie.

— Je ne m'embarque point dans de pareils tracasseries sur un *Nous verrons* ! Le jeune homme est un crâne qui pourrait metuer, et je dois être ferrée à glace, être de sa force à l'épée et au pistolet. Etablissez-moi ; je vous tiendrai parole.

— Empêchez ce mariage et je t'établirai, répondit le maître de poste.

— Voici neuf mois que vous regardez à me prêter quinze malheureux mille francs pour acheter l'étude de Lecœur,

l'huissier, et vous voulez que je me fie à cette parole ! Allez, vous perdrez la succession de votre oncle, et ce sera bien fait.

— S'il ne s'agissait que de quinze mille francs et de l'étude de Lecœur, je ne dis pas, répondit Zélie ; mais vous cautionnez pour cinquante mille écus !

— Mais je payerai, dit Goupil en lançant à Zélie un regard fascinateur qui rencontra le regard impérieux de la maîtresse de poste.

Ce fut comme du venin sur de l'acier.

— Nous attendrons, dit Zélie.

— Ayez donc le génie du mal ! pensa Goupil. Si jamais je les tiens, ceux-là, se dit-il en sortant, je les presserai comme des citrons.

En cultivant la société du docteur, du juge de paix et du curé, Savinien prouva l'excellence de son caractère. L'amour de ce jeune homme pour Ursule, si dégagé de tous intérêts, si persévérant, intéressa si vivement les trois amis, qu'ils ne séparaient plus ces deux enfants dans leurs pensées. Bientôt la monotonie de cette vie patriarcale et la certitude que les amants avaient de leur avenir finirent par donner à leur affection une apparence de fraternité. Souvent le docteur laissait Ursule et Savinien seuls.

(A suivre)

Cet article vise le renvoi dans leurs foyers des soutiens indispensables de famille. Il est ainsi conçu : « A partir du 1^{er} mars 1907, le ministre de la guerre sera autorisé à renvoyer dans leurs familles les soldats de la classe 1903 désignés comme soutiens de famille par les commissions réglementaires et jusqu'à concurrence de 6 0/0 du contingent de la classe 1903. »

Les Prévoyants de l'Avenir

405^e section, Cahors
L'Assemblée générale aura lieu, dimanche 24 février, à 2 heures 1/2 à l'hôtel de ville.

A cette occasion, le Président de la 405^e section a l'honneur de rappeler à ses co-sociétaires l'art. 7 du règlement général, ainsi conçu :
Tout sociétaire n'assistant pas à l'Assemblée générale de sa section, le quatrième dimanche de février, sera passible d'une amende de Un franc s'il n'a, au préalable, informé le bureau par lettre ou par carte postale du motif de son absence.

Il n'est pas envoyé de convocation, le lieu et l'heure de la réunion étant affichés par les soins du bureau aux recettes de janvier, de février, sur les murs de la ville et indiqués dans les journaux de la localité.

Les dames, quoique instamment priées d'assister à l'Assemblée générale, ne sont pas amendables.

Le sociétaire amendé ne pourra opérer aucun versement avant d'avoir acquitté son amende.

PARAZINES

Commissariat des chemins de fer.

Le commissariat de surveillance administrative des chemins de fer de Cahors est ainsi réorganisé :

De Souillac (inclus) à Montauban (Ville-Bourbon) (inclus); de Cazouls à Sarlat (inclus); de Gourdon à Carsac; de Gourdon à St-Martin-Labouval (exclus) et Monsempron-Libos (exclus).

Le commissariat de Capdenac est ainsi réorganisé: de St-Denis près Martel (inclus) à Lexos (exclus) et à Souillac (exclus); de Capdenac à St-Martin-Labouval (inclus) à Viviez (inclus) et à Decazeville; de Figeac à Maurs (inclus).

Assassinat

Dimanche matin le cadavre du sieur Alexandre Pradié, vieillard de 75 ans, a été découvert sur la route de Vaillac à Labastide-Murat. Il portait à la tête une large blessure faite par une arme à feu.

Le parquet de Gourdon s'est transporté lundi sur les lieux du crime. Pradié a été assailli à 1 kilomètre de Labastide. L'assassin, son coup fait, l'a transporté à environ 2 kilomètres dans un remblai de la même route et dans la commune de Vaillac, laissant sur les lieux du crime un bâton et deux poulets que portait la victime.

Le cadavre a été transporté lundi soir à 3 heures à la mairie de Vaillac afin d'être autopsié.

Le vol ne paraît pas être le mobile du crime car on a trouvé de l'argent sur la victime et environ un millier de francs de valeurs et quelques billets de banque dans sa maison.

A l'heure où nous écrivons, le juge d'instruction procède à l'interrogatoire du fils de la victime, domicilié à Saint-Germain, Pradié vivait seul à Vaillac.

Mouvement de la Population

Voici le mouvement de la population de Cahors durant le mois de janvier 1907 :

Naissances : 15, dont 6 garçons et 9 filles.
Mariages : 6.
Décès : 36, dont 13 du sexe masculin et 23 du sexe féminin, se classant par âge de la façon suivante :
3 de 1 à 10 ans; 2 de 11 à 20 ans; 1 de 21 à 30 ans; 1 de 31 à 40 ans; 2 de 41 à 50 ans; 6 de 51 à 60 ans; 9 de 61 à 70 ans; 6 de 71 à 80 ans; 6 de 81 à 90 ans.

Les récoltes en terre

Le Journal officiel publie une évaluation des récoltes en terre pour la campagne agricole 1906-1907, d'après les rapports des professeurs départementaux d'agriculture.

Voici pour le département du Lot les résultats de cette statistique.

Blé. — Surface enssemencée : 79.800 hectares.

Méteil. — Surface enssemencée : 1.070 hectares.

Seigle. — Surface enssemencée : 10.400 hectares.

Avoine. — Surface enssemencée : 3.200 hectares.

Orge. — Surface enssemencée : 720 hectares.

L'état de culture est coté 80 sur 100 c'est-à-dire bon.

Arrestation d'un cambrioleur

Samedi, vers une heure du matin, l'agent de service Meyzen, se trouvant aux abords de l'hôtel de ville, entendit tout à coup un certain bruit qui lui parut suspect, vu l'heure tardive.

S'étant dirigé du côté d'où était parti ce petit vacarme, il s'aperçut que la devanture du débit de tabac de la rue de la Mairie, tenu par Mlle Mathilde Molinié, était ouverte, et que des débris de vitres provenant de la porte d'entrée, gisaient à terre.

Son intention était de fermer la dite devanture, lorsqu'en s'approchant, il vit un homme au milieu du débit, ayant une lumière à la main.

L'agent Meyzen ayant reconnu dans ce singulier hôte, le nommé Baptiste Graulière, né à Soullomès, le 6 janvier 1856, et demeurant à Cahors depuis fort longtemps, attendit que ce dernier quitta les lieux pour lui demander des explications sur cette visite nocturne.

Son attente ne fut pas de longue durée, car Graulière, en un clin d'œil se trouva sur le trottoir, sans même avoir eu besoin d'ouvrir la porte, ayant eu soin de se frayer un passage, en cassant un carreau.

Se trouvant pris au piège, Graulière suivit de bonne grâce l'agent Meyzen au bureau de police, et le matin il a été conduit devant M. le procureur de la République qui l'a fait écrouer.

Tribunal correctionnel

Audience du 11 février 1907

Le tribunal confirme le mandat de dépôt contre le nommé Martin Clément, né à Saumur en 1852, sans domicile fixe inculpé de vagabondage.

Théâtre de Cahors

Sous l'Épaulette

Le beau drame militaire de M. Bernède, que nous allons voir très prochainement ici, est une œuvre tout à fait passionnante. Son succès à Paris fut immense! Elle sur toutes les autres pièces militaires cette supériorité qu'elle ne contient aucun mot choquant et qu'elle peut être vue par tous. Elle sera interprétée ici par une troupe de premier ordre, dans laquelle figurent plusieurs artistes de la création.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 11 février, 1 h. 22 s.

A Lorient

Les obsèques religieuses de 8 victimes de l'accident du torpilleur ont été célébrées ce matin à Lorient : M. Thomson ministre de la marine conduisait le deuil. 20.000 personnes assistaient à la cérémonie; au cimetière plusieurs discours ont été prononcés.

Les obsèques civiles de la 9^e victime seront célébrées dans l'après-midi.

M. Clemenceau malade

M. Clemenceau encore souffrant, n'assistera pas au Conseil des ministres qui aura lieu demain matin.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 12 février, 1 h. 27 s.

Conseil des Ministres

Le Conseil des ministres s'est réuni dans la matinée. M. Clemenceau et M. Guyot Dessaignes, indisposés, étaient absents.

M. Viviani a entretenu le Conseil des réunions ouvrières, il a exposé les communications qu'avait M. Caillaud, il compte faire prochainement à la Commission sénatoriale.

M. Briand a rendu compte de son entrevue avec la Commission du Sénat relativement à la suppression de la formalité de la déclaration pour les réunions publiques.

La date du prochain conseil n'a pas été fixée.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Catus

Concours de vins. — C'est dimanche dernier que le Comité agricole a tenu son concours de vins. 43 exposants s'étaient disputés le prix que le jury, fort bien composé d'ailleurs, a eu de la peine presque d'attribuer, tant la qualité des produits était irréprochable comme goût, degré alcoolique et finesse.

Voici quel a été son classement.

1^{re} CLASSE (VINS ROUGES)

1^{re} Catégorie (vins titrant 13° à 14°)

- 1 M. Besombes Pierre à Tourniac près Pontcirq.
- 2 M. Lafon Firmin à Boissières.
- 3 M. Galon à Lagrave, près St-Denis-Catus.
- 4 M. Bousquet Antoine à Tourniac près Pontcirq.

2^e Catégorie (vins titrant 12° à 13°)

- 1 M. Pons, maire à Labastide-du-Vert.
- 2 M. Vincent à Pefignot près Catus.
- 3 M. Edouard au Mas-de-Latour près Catus.
- 4 M. Bélabreau Gluzel près Pontcirq.
- 5 M. Cantagrel Louis aux Arques.
- 6 M. Floirac Jean à St-Denis-Catus.

3^e Catégorie (vins titrant 11° à 12°)

- 1 M. Lasfargues Edouard à Crayssac.
- 2 M. l'abbé Cassan à Terrié près Catus.
- 3 M. Brugalères Jean, gendre Bach à Catus.
- 4 M. Maury à Lapèze près Mongesty.

4^e Catégorie (vins titrant 10° à 12°)

- 1 M. Petit à Calamane.
- 2 M. Pégourié Louis à Catus.
- 3 M. Lasvigne Joseph à Gigouzac.
- 4 M. Laborie Alain à St-Denis-Catus.
- 5 M. Guilhou Paul aux Tamades (St-Médard).

2^e CLASSE (VINS BLANCS)

- 1 M. Bousquet de la Fillou près Lherm.
- 2 M. Maury à Lapèze près Mongesty.

Avant de donner lecture du palmarès, M. Quercy notre dévoué professeur départemental a bien voulu profiter de cette réunion de viticulteurs pour leur donner quelques conseils pratiques au sujet de la vinification qui est, dit le conférencier, par trop hétérogène. En effet les leçons du concours que l'on vient de tenir sont une nouvelle preuve. Tel viticulteur placé dans les mêmes conditions climatiques et viticoles ne produit pas le même vin que son voisin plus soigneux ce qui est bien anormal. Il en trouve la raison par le manque de méthode soit pour la récolte et la fabrication du vin, soit pour sa conservation.

Et comme indication le conférencier nous dit que si l'égrappage a sa raison d'être parfois il ne devrait pas être pratiqué constamment, cette année dernière par exemple, car la rafle aurait corrigé dans une certaine mesure la tendance des vins à être sucrés ou doux. Il conseille toujours le foulage « afin que toutes les graines s'écrasent le plus promptement possible et participent ainsi à la fermentation spontanément. En effet, celle-ci ne doit pas se prolonger indéfiniment sans que cela soit préjudiciable. En outre, il est bon de ne pas laisser aigrir le « chapeau » de la cuve car le ferment acétique s'y développant au détriment des bons ferments peut faire piquer le vin ou contribuer, en gênant l'intervention du sucre, à faire le vin doux.

Ensuite l'orateur explique la faute commise par de trop nombreux viticulteurs qui laissent le vin cuver trop longtemps, c'est-à-dire plus de huit jours.

Passant à la question de température des moûts M. Quercy nous préconise différents procédés pour maintenir la masse vinaire entre 20 et 35° soit par l'aération, soit par l'arrosage, soit encore par la réfrigération au moyen d'un serpent in par où s'écoulerait de l'eau, comme d'ailleurs cela se pratique dans les bonnes caves du Midi et de l'Algérie.

Passant ensuite aux soins de propreté à donner aux cuves ou autres ustensiles vinaire, l'orateur démontre combien, dans nos campagnes les cuves sont mal entretenues, les barriques mal nettoyées et peu souvent soufrées. Bien au contraire on profite de la vendange pour assainir une futaille gâtée au détriment de la masse.

Enfin le professeur départemental termine son discours en expliquant comment on doit faire pour atteindre le but visé par le viticulteur pour l'écoulement de ses produits.

Les marchands du bordelais, dit-il, viennent peu ou pas du tout car nos vins ont perdu, mal à tort, leur vieille réputation. Il est certain, en effet, dit M. Quercy, que les premiers temps de la reconstruction du vignoble, on a malheureusement recherché les cépages à grands rendements au détriment de la qualité des vins si renommés du pays. Mais les viticulteurs ont vite compris qu'ils faisaient fausse route et sont revenus aux anciens cépages, tels que l'auxerrois, le méraud, le chalosse, etc. Le concours d'aujourd'hui lui en a fourni un exemple.

Mais pour révéler au commerce cette rénovation de nos vins il est nécessaire, dit-il, de faire des expositions et il est heureux de constater que le Comité agricole de Catus, à l'instar, d'ailleurs, de celui de Puy-l'Évêque est entré dans cette voie. Aussi espère-t-il que de la sélection qui s'est faite aujourd'hui pour représenter les vins de cette région à Paris au concours national il ne pourra en résulter que quelque chose d'heureux.

Des applaudissements ont salué cette péroraison.

Anglars-Juillac

Grave accident. — Samedi soir, vers les deux heures, M. Giscard Edouard, propriétaire à Anglars, avait chargé une charrette, attelée d'une paire de bœufs, du résidu de la vendange; l'un de ses enfants était monté sur cette charrette, lorsque les bœufs s'emballèrent.

Le père voyant le danger que courait son enfant se précipita pour le saisir et le descendre.

Il y réussit, mais fut pris lui-même par la charrette, renversé et une roue lui passa sur le milieu du corps.

Des voisins qui avaient vu l'accident le relevèrent dans un piteux état.

Le Docteur Ourradour, immédiatement appelé, lui prodigua ses soins. On redouta surtout les suites de lésions internes.

Ce malheureux est père de quatre enfants, dont l'aîné n'a pas dix ans.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Nous recevons la lettre suivante :
A Monsieur le Directeur du « Journal du Lot, Cahors. »

Monsieur le Directeur,

Je proteste de toutes mes forces contre les allégations me concernant et parues dans votre journal.

Je n'ai jamais écrit quoique ce soit de nature à porter un préjudice quelconque à une femme pas plus qu'à une famille.

Je vous serai reconnaissant d'insérer ma protestation.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur l'assurance de mes sentiments.

ROCHET fils,

Figeac, 9 février 1907.

Nous recevons d'autre part la deuxième lettre que voici :

Figeac, le 10 février 1907.

Monsieur le Directeur du « Journal du Lot », Cahors.

Dans un article paru dans votre journal, à la date du 7 courant, on m'accuse, d'avoir dit, que le correspondant du « Réformateur du Lot » pour Figeac était M. Rochet fils.

Quoique ce soit un honneur de pouvoir disposer de ce titre, je donne le démenti le plus formel, d'avoir tenu un tel propos, car malgré que je sois en bonne relation avec l'administration de ce journal, il ne m'a jamais été donné les moyens de connaître ses collaborateurs. La personne qui a cru devoir porter contre moi une semblable accusation peut ne pas être de mauvaise foi mais sûrement mal interprété le sens de mes paroles, je ne peux donc que la plaindre, mais non la blâmer.

Je vous requiers Monsieur, conformément à la loi d'avoir à insérer ma protestation, dans votre plus prochain numéro et ce en caractères de même dimension et à la même place que l'article me concernant.

Daignez agréer Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

J. MOURGUES,

à Figeac.

Dans un prochain numéro, après avoir pris les renseignements nécessaires, nous commenterons les deux lettres qui précèdent — N. D. L. R.

Visites officielles. — M. Marcel Boissonnade, notre nouveau et déjà sympathique sous-préfet, accompagné de M. Gallier, chef du secrétariat de la sous-préfecture, a visité vendredi le collège des garçons, les cours secondaires des jeunes filles, l'école maternelle, les écoles communales de filles et de garçons et l'hôpital-hospice de Figeac.

Dans les divers établissements d'enseignement, Monsieur le sous-préfet, dans une allocution pleine d'a-propos, a félicité les élèves de leur bonne tenue et les maîtres du dévouement qu'ils apportent dans l'exercice de leurs fonctions. Il a plus particulièrement félicité Madame la Directrice des cours secondaires de jeunes filles et l'a assurée de toute la sympathie du représentant du gouvernement de la République pour son établissement jeune encore, mais déjà prospère.

Aux écoles laïques, Monsieur le sous-préfet a dit combien il était heureux de constater le succès qu'elles obtiennent et le nombre toujours croissant des enfants qui les fréquentent.

A l'école maternelle, il a admiré la docilité des joyeux bambins qui, avec un ensemble parfait, ont exécuté plusieurs mouvements, sous la direction intelligente de la dévouée Mademoiselle Laborde.

Pour marquer sa satisfaction, Monsieur le sous-préfet a accordé un jour de congé au personnel des établissements d'instruction de Figeac.

A 3 heures, le représentant du gouvernement de la République s'est rendu à l'hôpital-hospice, où il a été reçu par Monsieur le Docteur Pezet, le sympathique maire de Figeac, sous la conduite

VOUS QUE TORTURE

LA BRONCHITE



Fernande Vallot

LA PREUVE Paris, 5 Janvier 1905.—
« Depuis quelques années, ma fillette avait régulièrement chaque hiver bronchite sur bronchite. J'essayai le traitement à l'Emulsion Scott; immédiatement mon enfant se trouva mieux et fut bientôt rétablie. J'ajouterai que ma fille aime beaucoup l'Emulsion Scott. »—Mme A. Vallot, Sage-Femme, 16, Rue St-Ferdinand.

LE POURQUOI Rien de surprenant à ce que l'Emulsion Scott soit aussi efficace. On a pris une peine infinie et dépensé des sommes considérables à perfectionner un remarquable procédé qui, transformant l'huile de foie de morue en Emulsion Scott, l'a rendue parfaitement savoureuse et digestible pour l'organisme le plus délicat, celui même des bébés. La formule en est parfaite et hautement appréciée des Docteurs. Pour être sûr de guérir, réclamez donc toujours bien le véritable flacon Scott avec sa marque « le Pêcheur et la morue ». Prix unique en toutes pharmacies : 4 Fr. 50 le flacon, 2 Fr. 50 le demi. Échantillon franco contre 0.50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.

duquel il a parcouru les divers locaux, interrogeant les malades et s'intéressant aux conditions de soin et d'hygiène dans lesquels ils sont placés.

Ces visites aux établissements d'enseignement laïque et d'assistance aux déshérités, ont produit la meilleure impression dans les milieux démocratiques de la ville, où on est satisfait d'avoir à la tête de l'arrondissement un fonctionnaire aimable, actif et dévoué aux institutions républicaines.

Société de gymnastique. — Nous sommes heureux d'annoncer que les répétitions de cette société ont recommencé depuis quelques jours. Les jeunes gens désireux de se faire inscrire sont priés de s'adresser dans le plus bref délai, à M. Fages, vice-président, ou à M. Teyssier, secrétaire.

Les répétitions ont lieu au nouveau local, maison Destip, faubourg d'Anjou, les lundi, jeudi et samedi à huit heures du soir.

Cajarc

Arrestation. — Les gendarmes de notre ville ont mis, ces jours derniers, en état d'arrestation pour mendicité et vagabondage, le nommé Jean-Antoine Debons, vieux cheval de retour, âgé de 58 ans, originaire de Foissac, canton d'Asprières (Aveyron).

Debons, dont le casier judiciaire est déjà empli de 23 condamnations, a été dirigé mercredi sur Figeac et mis à la disposition de M. le procureur de la République.

Gréalou

Les conscrits de la classe 1907. — Les jeunes gens de cette classe, imbus de principes républicains et laïques, se réuniront dimanche prochain 17 février en un banquet fraternel qui sera servi à l'hôtel de la Liberté.

Cette fièvre et vaillante jeunesse sera heureuse d'accueillir à cette agape fraternelle les camarades des environs qui peuvent être assurés de l'accueil le plus sympathique et le plus amical.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Marché du 9 février. — Voici les cours qui ont été pratiqués samedi :

Halle aux grains. — Blé, 20 fr. 50; seigle, 13 fr. 50; maïs, 16 francs; avoine, 10 francs; noix, 18 francs, le tout l'hectolitre, cerneaux, 66 francs les 50 kilos.

Pommes de terre, 6 fr. l'hect.

La volaille a augmenté considérablement de cause du carnaval; elle s'est vendue à raison de 1 fr. le demi-kilo.

Les œufs ont valu de 1 fr. 35 à 1 fr. 40 la douzaine.

Bulletin Financier

Paris, 11 février.

Le marché est aujourd'hui faible et sans animation. A signaler cependant une violente réaction du groupe russe. Les derniers résultats connus pour les élections à la Douma ne paraissent pas devoir donner au gouvernement la majorité qu'il désire. La spéculation commence à se manifester de l'inquiétude. Le 5 0/0 1906 cote 89.85 contre 90.55; le 3 0/0 1891, 63.50 contre 64.20, le 1896, 62 contre 63.20 et le Consolidé, 77.85 contre 78.95.

Notre 3 0/0 clôture à 95.35. L'Extérieure espagnole reste à 94.75; le Portugais à 69.80; l'Italien, à 102.80 et le Turc à 96.55.

Le Serbe est en hausse à 84.72. La souscription au nouvel emprunt Serbe 4 1/2 0/0 a été plusieurs fois couverte. On prévoit d'importantes réductions. — C'est un grand succès.

Dans le compartiment des sociétés de crédit la Banque de Paris est à 1523; le Comptoir d'Escompte à 694 et la Société Générale à 697.

Les chemins français sont calmes : le Lyon à 1325, le Nord 1753 et l'Orléans à 1370.

Sur le marché en Banque, la Capillitas est recherchée, à 86 fr. Cevenni-Breg s'avance à 287. La récente communication officielle du Conseil d'administration relative aux deux

souduages pratiqués en profondeur est considérée comme ayant une grande importance au point de vue des calculs de durée probable de la mine.

L'Action Caoutchouc de Mello Brazilian est fermée aux environs de 20 fr. La société annonce un arrivage important de caoutchouc qui confirmerait pour l'exercice 1906 l'espoir d'une production totale en sensible augmentation et voisine de 450 000 à 500.000 kilogrammes.

SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE CHAUFFAGE ET FORCE MOTRICE

AVIS AUX ACTIONNAIRES

AUGMENTATION DU CAPITAL
Souscription à 50.000 Actions de 250 francs
ANNÉES AU PRIS DE FR. 257,50 ET PAYABLES :
Fr. 75 en souscrivant;
62,50 le 30 Juin 1907;
62,50 le 30 Septembre 1907;
62,50 le 31 Décembre 1907.

La Souscription aux 50.000 Actions nouvelles est exclusivement réservée, par préférence, aux Actionnaires actuels dans la proportion de UNE Action nouvelle pour DIX anciennes. Le droit doit être exercé avant le 15 Février 1907.

Les Souscriptions sont reçues :
Au COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS;
Au CRÉDIT INDUSTRIEL;
Au BANQUE DE PARIS et des PAYS-BAS;
Aux Succursales et aux Agences de ces diverses Sociétés où les intéressés trouveront tous renseignements.

Un message de Montauban

Conseil donné à Cahors par une personne de Montauban

La lecture de ce qui suit ne peut qu'intéresser les habitants de Cahors.

Mme Ferrié, 22 rue de la Comédie, à Montauban, nous dit :

« Voilà environ quatre ans que je souffrais des reins. Les douleurs me tenaient parfois aussi dans le dos et dans les membres et je n'étais jamais à l'aise; je ne pouvais me baisser ni me redresser sans souffrir; j'avais des maux d'estomac, j'étais constipée. Les nuits sans sommeil me paraissent interminables, j'avais des cauchemars et ne reposais pas. Parfois mes chevilles étaient enflées et depuis trois ans j'avais de l'albumine. Malgré le régime suivi et les médicaments employés je n'avais pas obtenu de résultat décisif, lorsqu'ayant eu connaissance des guérisons opérées par les Pilules Foster pour les Reins, vendues à la Pharmacie Oriac, à Cahors, je voulus les essayer à mon tour. Dès la première boîte, j'obtins une amélioration sensible; j'étais plus forte, je souffrais moins, je reposais mieux et après une dizaine de jours de traitement j'étais bien soulagée. A présent je puis manger, je ne souffre plus et je suis tout heureux de recommander aux personnes souffrant des reins un remède qui m'a fait tant de bien. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. »

Enfure des chevilles, des pieds et des jambes, boursouffures au dessous des yeux (Hydropisie). Cette affection dangereuse doit être attribuée à l'excès d'eau qui au lieu d'avoir été éliminé par la filtration à travers des reins fonctionnant normalement, a séjourné dans le sang et s'est infiltré dans tous les tissus. Il nous a été communiqué par des gens reconnaissants un grand nombre de cas de cette nature dans lesquels des guérisons remarquables ont été effectuées par les Pilules Foster pour les Reins.

Assurez-vous qu'on vous donne les Pilules Foster pour les Reins de la même espèce que celles qu'a eues Mme Ferrié. On peut se les procurer dans toutes les pharmacies à raison de 3 fr. 50 la boîte ou de 19 fr. les 6 boîtes ou franco par la poste en envoyant le montant voulu à : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25 rue Saint-Ferdinand, Paris J. C. 19.

Mal de Tête

MIGRAINE - NÉURALGIE
Immédiatement soulagée et guérie par le badageage de
qui ne colore ni altère le sang. **ÉDRINE**

Rien à avaler!

1 fr. 50 le flacon. — Depot pour Cahors Pharmacie FOURNIER, place du Marché; pour Gourdon ph^{ie} MEULET.

A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE
un COUPÉ

Très léger, en excellent état.



Bébé est enrhumé ; il va se coucher emportant lui-même sa boîte de **OUATE THERMOGÈNE** dont, tout à l'heure, la maman lui appliquera une feuille sur la poitrine ; demain Bébé ne toussera plus. Combien nous sommes loin de ces vilains emplâtres, de ces sinapismes, de cette teinture d'iode, effroyés des enfants, voire même des grandes personnes ! Un morceau de cette ouate merveilleuse et plus de **Douleurs**, fini le **Rhume**, envolé le **Mal de gorge**, enrayés la **Coughette** et l'**Angine** !

En vente : CAHORS : GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE, et dans toutes Pharmacies, 1,50 la Boîte avec notice.

Bibliographie

A l'occasion de la reprise du drame de Victor Hugo, M. Adolphe Brisson est monté sur les toits de Notre-Dame de Paris. On trouve, dans les *Annales* d'aujourd'hui, le récit de cette promenade, accompagné d'admirables photographies. Le même numéro, bourré d'actualités, contient une remarquable étude d'Anatole France sur le *Chatterton* d'Alfred de Vigny ; la lettre poignante d'un écolier Polonais martyrisé ; des articles de André Theuriot, Edmond Haraucourt, Franc-Nohain ; la Revue des livres nouveaux de Jules Bois ; la Vie féminine d'Yvonne Sarcy ; de spirituels croquis de Mars sur le Carnaval de Nice ; enfin le texte des discours prononcés à l'Académie par le cardinal Mathieu et le comte d'Haussonville... Comme musique, un fragment de *Nais Micoulin*, de Bruneau, représenté à Monte-Carlo. Ce remarquable numéro est l'image vivante et complète de la semaine écoulée.

Partout : 25 centimes. Abonnements : 10 fr. par an ; 12 fr. 50 pour l'Union postale. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

LE JOURNAL DE L'UNIVERSITÉ DES ANNALES

Il n'est bruit que de la nouvelle Université instituée pour les jeunes filles dans l'hôtel des *Annales*. Les élèves y affluent. Le journal qui reproduit les cours si variés et si brillants de l'Université n'obtient pas moins de succès. En le lisant, on peut suivre à distance, chaque semaine, ces conférences qui font courir tout Paris.

Le deuxième numéro, actuellement en

vante, contient les remarquables leçons de M. Paul Doumer, sur le *Courage féminin* ; de M. Jules Truffier, de la Comédie-Française, sur *Villon et Marot* ; de M. Emile Faguet sur *J.-J. Rousseau et Voltaire précurseurs de la Révolution* ; de M. Gaston Deschamps, sur le *Dante* ; de M. Bourgaillat Ducondray sur *Lulli* ; du professeur Sébilleau, de la Faculté de Médecine, sur l'*Hygiène* ; enfin les *Cours pratiques* de coupe, de Modes, de sténodactylographie, de dessin, d'enseignement ménager, de soifège, de lecture, etc... Le tout accompagné de nombreuses illustrations documentaires... Journal indispensable aux jeunes filles et aux jeunes femmes qui s'intéressent à la vie intellectuelle.

En vente partout. Le numéro : 60 centimes.

Une documentation des plus intéressantes et des plus complètes a été fournie cette semaine au *Monde Illustré* par son envoyé spécial qui est allé photographier sur place les plus émouvants épisodes de la *Catastrophe de Reden* dont le retentissement a été si grand, non seulement en Alsace mais dans le monde entier.

Dans le même numéro, toute une série de curieuses gravures montre les ravages du tremblement de terre qui a ébranlé la *Ville de Kingston, en Jamaïque*, et dont les principaux édifices ont été détruits.

D'autres illustrations évoquent l'hiver cruel qui sévit en Italie, et voici *Milan sous la neige*, avec en dépit des frimas, un *Concours de natation* qui a fait courir toute la ville. Enfin, l'un des clous de la semaine, ce sont les pittoresques dessins qui montrent les différentes phases de la *Fête offerte par le Monde Illustré au Thé Kiayun*, et qui sont signés par deux humoristes connus.

Le numéro de *Mon Dimanche*, mis en vente partout aujourd'hui, contient parmi 59 articles abondamment illustrés, des titres sur lesquels nous tenons à appeler l'attention de nos lecteurs : *Les Femmes rivales de l'homme*, très curieuses révélations ; *Le Chemin de la Gloire et de la Fortune* ; *La Côte d'Azur pour tous* (Nice à la portée de toutes les bourses), deux grands romans illustrés et tout cela moyennant dix centimes seulement. *Mon Dimanche*, la seule revue véritablement familiale paraît chaque vendredi, le réclamer partout. En demandant un numéro spécimen, *gratuits et franco* à l'administration, 4 rue de la Vrillière, Paris 1^{er}.

FONDÉ EN 1879

L'ARGUS de la PRESSE

le plus ancien bureau de coupures de journaux

14, Rue Drouot, 14

PARIS

Il en dépeuple par jour, 40.000 journaux ou revues du monde entier ;

publie l'Argus des Revues, mensuel

édite l'Argus de l'OFFICIEL

contenant tous les votes des hommes politiques et leur dossier public.

L'Argus de la Presse recherche dans tous les périodiques les articles passés, présents, futurs.

Adresse télégraphique : ACHARDURE-PARIS

Adresse téléphonique : 192-92

Bureau au Directeur, 14, rue Drouot, PARIS (IX)

ÉTUDE

DE M^e Pierre HUARD

AVOUÉ A CAHORS

Boulevard Gambetta n° 41 et rue Fondue-Haute n° 14
Successeur de M^e Camille SAUTET et Léon TALOU.

VENTE

SUR LICITATION

avec admission des étrangers

AU PLUS OFFRANT

ET DERNIER ENCHÉRISSEUR

EN CINQ LOTS

De divers immeubles situés dans la commune de MERCUÈS, canton Nord de Cahors (Lot).

L'adjudication aura lieu le Mardi cinq mars mil neuf cent sept, à une heure et demie de l'après-midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au palais de Justice à Cahors, devant magistrat commis.

On fait savoir à qui il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors le quinze janvier mil neuf cent sept enregistré et signifié.

Et aux requêtes, poursuites et diligences de madame Marie CAPOULAT, sans profession, épouse de M. Antoine RELHÉ, propriétaire, et du dit M. Antoine RELHÉ, agissant pour assister et autoriser son épouse, demeurant et domiciliés ensemble à Mercuès.

Ayant pour avoués constitués près le tribunal civil de Cahors, M^e Pierre HUARD, demeurant dite ville, boulevard Gambetta, n° 41, et rue Fondue-Haute n° 14.

En présence ou quant à ce dûment appelés de :

1^o Madame Adélaïde CAPOULAT sans profession veuve DEVIERS demeurant et domiciliée à Mercuès.

2^o Demoiselle Louise CAPOULAT, religieuse, demeurant et domiciliée à Touzac.

3^o Demoiselle Julie CAPOULAT, religieuse, demeurant et domiciliée à Touzac.

4^o Monsieur Jean Marie Adrien CAPOULAT, chapelier demeurant à Paris, rue de Lancry n° 59, pris comme héritier et représentant Louis CAPOULAT son père.

5^o Madame Marie DAVAL veuve de Monsieur Jean-Amable CAPOULAT, sans profession, chez Monsieur LEMOINE ingénieur, domiciliée à Alger, rue Colbert n° 1,

prise comme légataire et par suite seule héritière de feu Jean-Amable CAPOULAT son mari.

6^o Monsieur Paul-Joseph CAPOULAT, cocher, demeurant actuellement à Paris n° 18, rue Georges Bizet.

Co-légitimes ayant pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors M^e René BILLIÈRES, demeurant dite ville boulevard Gambetta.

Il sera procédé le mardi cinq mars, mil neuf cent sept, à une heure et demie de l'après-midi à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de Justice à Cahors, par devant Magistrat commis, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur en cinq lots des biens dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

DES BIENS

TELLE QU'ELLE EST INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

Biens

situés commune de Mercuès

Premier lot

Le premier lot se composera de l'article terre labourable, vigne et friche, au Faillal comprenant la parcelle acquêt et la parcelle propre à la mère, qui ne forment aujourd'hui qu'un seul et même article, figurant dans son ensemble à la matrice cadastrale de la commune de Mercuès à la section C, sous les n° 465 p. pour une contenance de seize ares quarante-quatre centiares, et 466 p. pour celle de treize ares quarante six centiares.

Deuxième lot

Le second lot se composera de l'article terre labourable et vigne et Combel du Bouru, figurant aux mêmes matrice et section sous les n° 192 terre, pour quatre ares. 193 terre pour onze ares, soixante centiares et 194, vigne pour douze ares soixante centiares.

Troisième lot

Le troisième lot se composera de : 1^o Mercuès, jardin figurant à la dite matrice, à la section B, sous le n° 869 p. pour une contenance de cinquante-deux mètres carrés, avec observation que cet immeuble se trouve par la destination du père de famille grevé d'une servitude de passage à pieds en faveur de la parcelle n° 873 du dit plan qui est attenante.

2^o La Gaillardouze Bois et friche figurant aux mêmes matrice et section sous les n° 873. Bois pour deux ares, soixante centiares et 274 pour dix-huit ares vingt centiares, ce dernier numéro est aujourd'hui en friche.

3^o Les prairies, vigne figurant à la matrice cadastrale à la section C, sous le n° 124, p. vigne, pour une contenance de vingt-cinq ares cinquante-trois centiares 2^e, 3^e, 4^e,

et 5^e classe d'un revenu de trois francs. Ces trois immeubles étaient la propriété de la mère.

Quatrième lot

Le quatrième lot sera formé de la maison, autres bâtiments, jardin et patus à Mercuès, ou chènevière grande figurant aux mêmes matrice et section, sous les n° 1073, sol et patus, pour deux ares trente centiares, 1083, maison et 1086, p. jardin, pour un are cinquante centiares, confrontant dans son ensemble à la route nationale, Mademoiselle Auricoste, vois publique Gaillard et maison Dufour.

Cinquième lot

Le cinquième lot se composera des immeubles suivants qui sont tous des propres du père.

1^o Hyversan Del Vigné, friche figurant à ladite matrice à la section A sous les n° 360, pâture, pour trois ares quarante centiares et 361, p. terre aujourd'hui friche pour quatre ares soixante-dix centiares, coupé en deux parcelles par la route de Mercuès à Bouydon.

2^o Hyversan Del Vigné friche figurant aux mêmes matrice section sous le n° 328 p. pâture pour trente cinq ares aussi coupé en deux parcelles par ladite route de Mercuès à Bouydon.

3^o Suquet friche figurant à la même matrice section B, sous les n° 610 pâture de seize ares. 611 terre pour dix ares trente centiares et 596 bois, pour quatre ares soixante-dix centiares.

Et 4^o la Gaillardouze bois et friche figurant aux mêmes matrice et section sous le n° 275 p. bois pour quarante-six ares dix centiares et 276 p. pâture pour trois ares cinquante centiares.

MISES A PRIX

Les biens immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente sur les mises à prix savoir :

Premier lot

Le premier lot sera mis en vente sur la mise à prix de 300 fr. trois cents francs, ci. **300**

Deuxième lot

Le deuxième lot sera mis en vente sur la mise à prix de quatre cent cinquante francs, ci. **450**

Troisième lot

Le troisième lot sera mis en vente sur la mise à prix de cinquante francs, ci. **50**

Quatrième lot

Le quatrième lot sera mis en vente sur la mise à prix de mille huit cents francs, ci. **1.800**

Cinquième lot

Le cinquième lot sera mis en vente sur la mise à prix de trente francs, ci. **30**

Les frais de la demande en par-

tage et ceux exposés au jour de l'adjudication seront payables par les adjudicataires en diminution de leurs prix, dans les dix jours de la vente.

Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de l'adjudication, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors ou on peut en prendre communication sans déplacement.

Pour extrait certifié conforme :

Cahors, le onze février mil neuf cent sept.

L'avoué poursuivant,

Signé : P. HUARD.

Enregistré à Cahors, le fevrier mil neuf cent sept, folio case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Le Receveur.

Signé : Ch. D'ALGAY.

Pour tous renseignements, s'adresser : 1^o à M^e Huard, avoué poursuivant et rédacteur des cahiers des charges ; 2^o à M^e Billière, avoué co-légitime, lesquels, comme tous les autres avoués occupant près le dit tribunal, pourront être chargés d'enclêcher.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE

L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR

LUI-MÊME

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait

et entièrement garanti



12 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Noëntais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE

de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévénol, des Syndicats d'Initiative départementaux

des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,

du Lycée Fénelon et du Lycée Molière

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS